



Municipalité
Mont-Saint-Pierre

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LA HAUTE GASPÉSIE

MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 2 juillet, à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 - André Daraîche

Siège # 2 - Marise Ouellet

Siège # 5 - Claude Cloutier

Sont absents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 3 – Colette Réhel

Siège # 4 - Alain Gagnon

Siège # 6 - Yannick Ouellet

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond

Madame Marie-Eve Tanguay, directrice générale, et greffière trésorière intérimaire assiste également à cette séance.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - CORRESPONDANCE

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

04.01 - Séance ordinaire du 4 juin 2025

05 - TRÉSORERIE

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

05.02 - Demande de soutien financier pour l'organisation d'événements estivaux en Haute-Gaspésie- COOP

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08 - TRAVAUX PUBLICS

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS- TOURISME

10.01 - Programmation de la Coop

63-07-25

- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- 13 - LÉGISLATION
- 14 - AFFAIRES NOUVELLES
- 15 - VARIA
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE
SUR UNE PROPOSITION DE Marise Ouellet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03 - CORRESPONDANCE

La directrice générale, et greffière trésorière intérimaire dépose aucun d'information aux membres du conseil.

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

64-06-25

04.01 - Séance ordinaire du 4 juin 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE
SUR UNE PROPOSITION DE André Daraiche
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05 - TRÉSORERIE

65-07-25

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

ATTENDU que la directrice générale, greffière et trésorière intérimaire a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Cloutier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 07-2025 totalisant 28 393.52\$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

D'autoriser la trésorière à faire le nécessaire pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

66-07-25

05.02 - Demande de soutien financier pour l'organisation d'événements estivaux en Haute-Gaspésie - COOP

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande de la part de la COOP afin d'obtenir un soutien financier pour l'organisation d'événements estivaux en Haute-Gaspésie - COOP;

ATTENDU que la municipalité a un budget a respecté et que le poste budgétaire don est déjà distribué;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marise Ouellet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil refuse de fournir un appui financier par faute de budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08 - TRAVAUX PUBLICS

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

67-07-25

10.01 - Programmation Coop

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande de la part de la COOP afin d'autoriser la programmation estivale telle que le stipulent les ententes;

ATTENDU que la municipalité peut approuver ou refuser la programmation pour les activités sur les terrains et bâtiments municipaux;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Cloutier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil demande que la programmation soit présentée dans un premier temps pour approbation avant d'en faire la diffusion/promotion.

QUE le conseil approuve la programmation telle que présentée.

QUE la COOP continue leur responsabilité envers le club de vol libre, ceux-ci étant sous leur responsabilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

13 - LÉGISLATION

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - VARIA

- Séance du conseil du 6 aout est devancé au 5 aout.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Daraiche

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

- Marie Gratton, présentation en vue de sa candidature comme préfet au suffrage universelle.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 :39 à 20 :06.

- Coupon de la coupe (redevance)
- Bois vendu au citoyen pourquoi l'avoir autorisé, quel est la redevance
- Inquiétude pour les redevances du bois vendu aux citoyens
- Savons-nous la date de la fin des travaux
- Qui vient déchiqueter le bois
- Route 2, quand les travaux seront faits
- L'éclairage de rue, diminuer la pollution lumineuse
- Demande de formulaire pour recevoir granule
- Sentier de la rivière, possibilité de rouvrir
- Route Louis-Ouellet

69-07-25

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR UNE PROPOSITION DE André Daraiche

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 20h09 .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Magella Emond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Magella Emond
Maire



Marie-Eve Tanguay
Directrice générale secrétaire et trésorière intérimaire